

AFFAIRE N° 33/

OBJET : Acquisition, au titre de la Z.A.D. des Patates à Durand, de trois terrains cadastrés section AW n° 33, 113 et 146, appartenant respectivement à Monsieur FERRERE Henri Émile, Mademoiselle GIGANT Anne-Marie et Monsieur BEGUE Raphaël Hervé, en vue d'une opération d'urbanisme (extension de la zone artisanale des Patates à Durand).

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée lors du précédent Conseil (affaire n°18) et du Plan d'occupation des Sols qui prévoit l'extension vers l'est de la zone artisanale des Patates à Durand, il m'a paru opportun d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les terrains suivants, situés dans la Zone d'Aménagement Différé des Patates à Durand :

Réf. cad.	Superficie	Propriétaire	Prix (conforme à l'estimation des domains)
AW n° 33	748 m <sup>2</sup>	M. FERRERE Henri Émile	130.000 F
AW n° 113	762 m <sup>2</sup>	Melle GIGANT Anne-Marie	70.000 F
AW n° 146	693 m <sup>2</sup>	M. BEGUE Raphaël Hervé	41.200 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir confirmer les décisions prises, m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition aux prix sus mentionnés et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement d'acquisitions foncières.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VC - OT Denis le 22 Janvier 1980  
P/ Le Préfet

Le Secrétaire Général  
Signé : Patrice Laguerre

Pour Copie Certifiée Conforme  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé : Jacques de Coste